

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 31 août 2016 à 18 h 45
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
M. André Brideau, Directeur des travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Mélanie Dinel, secrétaire recherchiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 49.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0282

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2016

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2016 tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

CA16 16 0283

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN DE RÉVISER LES NORMES D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS HORS TOIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2016;

ATTENDU QU'un projet de règlement P-AO-321 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont le 29 août 2016;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement **AO-321** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ».

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1167270002

70.01 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 18h52

70.01

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire substitut de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.